

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1297

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Avenue du Général Frère - Elargissement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'avenue du Général Frère, à Lyon 8°, a fait l'objet d'un élargissement sur toute son emprise, sauf à son extrémité "est", entre l'avenue Pierre Millon et le boulevard Pinel.

Les dernières acquisitions nécessaires à cet élargissement ont eu lieu en 2002, à la suite d'une déclaration d'utilité publique (DUP n° 004409 en date du 11 octobre 2000). Un premier budget démolition a permis de procéder au nouvel alignement de plusieurs propriétés. Il reste à démolir deux maisons situées au n° 233, de l'avenue du Général Frère et au n° 16 de l'avenue Millon.

Le coût total pour ces démolitions est établi à 103 010 €. Les travaux d'élargissement, estimés à 460 000 €, pourraient être réalisés sur l'exercice 2005.

Toutefois, afin de donner à la rue une qualité minimum et surtout d'éviter des phénomènes de squats, il convient de procéder à la démolition de ces deux habitations au plus tôt. La direction logistique et bâtiments est maître d'ouvrage des travaux de démolition. La direction de la voirie est maître d'ouvrage des travaux d'élargissement.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 28 avril 2003 et du bureau restreint le 16 juin 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des travaux de démolition et de voirie nécessaires à l'achèvement de l'élargissement de l'avenue du Général Frère à Lyon 8°, pour un coût prévisionnel global de 563 010 € TTC.

2° - L'opération Lyon 8° : avenue Général Frère fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant total de 563 010 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 103 010 € en 2004
- 460 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,